

Hydro-Québec procèdera à l'élagage des arbres situés près de son réseau électrique

Saint-Bruno-de-Montarville, le 16 mars 2015 – Pour assurer la sécurité des personnes et la qualité du service, Hydro-Québec doit dégager les fils et maintenir la végétation à une distance sécuritaire du réseau de distribution d'électricité. Au cours des prochains mois, des travaux d'élagage des arbres aux abords du réseau seront réalisés dans différents secteurs des municipalités de Delson, Candiac, Châteauguay, Mercier, Sainte-Catherine, Saint-Constant, Saint-Mathieu, Saint-Michel, Saint-Philippe et Saint-Rémi. L'entreprise Asplundh Canada a été mandatée pour effectuer les travaux.

En moyenne au Québec, près de la moitié des pannes d'électricité sont causées par la chute de branches ou d'arbres sur les fils électriques. À titre préventif, Hydro-Québec effectue chaque année des travaux de maîtrise de la végétation sur près de 17 500 km de ligne, soit 65 fois la distance entre Montréal et Québec.

Hydro-Québec rappelle à ses clients qu'il est dangereux de s'approcher trop près du réseau électrique. Seuls les employés d'Hydro-Québec et ceux des entreprises qu'elle mandate sont habilités à intervenir à moins de trois mètres des fils électriques. On ne doit jamais tenter d'élaguer ou de couper soi-même un arbre qui se trouve près des lignes électriques.

Pour de plus amples renseignements sur les arbres que l'on peut planter à proximité du réseau, la maîtrise de la végétation à Hydro-Québec ou pour faire une demande d'élagage d'arbres à proximité du réseau électrique, visitez le site Web d'Hydro-Québec à www.hydroquebec.com/arbres.

– 30 –

Pour toutes informations complémentaires :

Geneviève Dufort
Conseillère – Relations avec le milieu
Hydro-Québec
450 411-7200 poste 6191